

MAIRIE
DE
LA CLUSE ET MIJOUX
25300

Tél : 03.81.69.41.12

Fax : 03.81.69.51.68

Séance n° 10

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2020
à 20 h 30**

Présents : Régine TISSOT - Yves LOUVRIER - Gérôme VALLET - Sylvie DOS SANTOS - Marie FLUCHOT – Brigitte PARIS - Claude ROBBE - Norbert CÔTE-COLISSON - Philippe PIRALLA - Fanny BRENET – Virginie CONTOUX – Samuel GUYON – Franck VIEILLE – Sandra MONTRICHARD – Anthony MASNADA

Secrétaire : Sandra MONTRICHARD

Ordre du jour :

1. **Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations**
2. **Commission MAPA (Marché public à procédure adaptée)**
3. **Réflexion sur le projet Ecole**
4. **Règlement intérieur du Conseil Municipal**
5. **Rapport sur le prix et la qualité de l'eau pour l'année 2019 – Service Eau de la Commune de La Cluse et Mijoux**
6. **Questions diverses**

Compte-rendu de la réunion du 28 septembre 2020 : Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 28 septembre 2020.

1. **Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations** : Néant

2. **Commission MAPA (Marché public à procédure adaptée)** :

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de créer une commission MAPA (Marché public à procédure adaptée), considérant que la CAO n'intervient que pour l'attribution des marchés passés en procédures formalisées et dont le montant est supérieur aux seuils européens.

Dans un souci de bonne équité, il est proposé au Conseil Municipal que la composition de la « commission MAPA » soit identique à celle de la commission d'appel d'offres (Délibération n° 200423 du 4 juin 2020).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de la création d'une « commission MAPA » pour tous les marchés dont le montant est supérieur à 10 000 € H.T. ;
- la commission MAPA sera composée par les mêmes membres que la commission « appel d'offres » comme suit :

Président : le Maire – Yves LOUVRIER

Titulaires	Suppléants
Sylvie DOS SANTOS	Anthony MASNADA
Norbert CÔTE-COLISSON	Virginie CONTOUX
Brigitte PARIS	Gérôme VALLET

3. Réflexion sur le projet école :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la consultation concernant le marché de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension du groupe scolaire a été réalisée :

- Phase candidatures : remise des offres le 12 septembre 2020 et à l'issue de l'analyse des candidatures, 4 candidats ont été retenus pour présenter une offre
- Phase offres : remise des offres le 30 septembre et audition des candidats le 2 octobre 2020.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que seuls les bâtiments A et B sont concernés pour le projet de réhabilitation du groupe scolaire.

Suite aux auditions et après mûres réflexions et visites sur place, il s'avère qu'il serait plus opportun que l'étude porte sur les bâtiments A-B ou B-C avec aménagements extérieurs.

Et il est aussi proposé au Conseil Municipal d'annuler le marché de maîtrise d'œuvre mentionné ci-dessus et de refaire une nouvelle consultation

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'annuler le 1^{er} marché de maîtrise d'œuvre et de refaire une nouvelle consultation.

4. Règlement intérieur du Conseil Municipal :

L'article L 2121-8 du Code Général des collectivités territoriales prévoit que l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les principales dispositions contenues dans le projet de règlement, qui retrace les modalités de fonctionnement du Conseil mais également les moyens mis à disposition des élus municipaux.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le règlement intérieur

5. Rapport sur le prix et la qualité de l'eau pour l'année 2019 – Service Eau de la Commune de La Cluse et Mijoux :

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau du service public de l'eau potable, relatif à l'année 2018.

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport.

Il est consultable au secrétariat de mairie.

6. Questions diverses :

Monsieur le Maire donne lecture des courriers suivants :

- de M. Kévin Da Silva : lecture faite, une réflexion sera faite par la commission concernée.
- de l'Académie de Besançon : remerciements pour la contribution de la commune lors de la rentrée scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Fait à La Cluse et Mijoux, le 12 octobre 2020

La secrétaire de séance,



Sandra MONTRICHARD

Le Maire,



Yves LOUVRIER

